



Club du Bouledogue Français

ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901

AGREEE PAR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE

AFFILIEE A LA SOCIETE CENTRALE CANINE 

Note à l'attention des Membres du CBF

Objet : aide aux chiens des réfugiés ukrainiens

La SCC a envoyé aux associations affiliées la note jointe à la présente lettre.

Elle nous rappelle :

- l'argent d'une association est celui de ses membres cotisants
- il peut être transféré sous forme de dons pour des oeuvres qui répondent à ses buts statutaires

Elle fait appel à notre générosité, en fonction de nos moyens et de la volonté de nos adhérents

La présente lettre a pour but de vous informer que dès réception de cet appel, les membres du comité ont donné unanimement leur accord pour que soit effectué au nom du CBF un don de 500 euros par virement sur le compte ouvert à cet effet par la SCC.

Notre association ayant pour but premier le bouledogue français, nous avons également effectué un don de 500 euros pour venir en aide à une association française qui recueille, remet en état, et place en adoption quand cela est possible, des bouledogues abandonnés et/ou victimes de mauvais traitements.

Les justificatifs seront consultables à l'AG du 14 mai 2022, où nous espérons que vous voudrez bien valider cette initiative pour laquelle nous ne pouvions pas tous vous consulter préalablement.

A titre personnel, il est également possible à chacun d'envoyer un don à la SCC (voir le RIB) ou à toutes autres organisations poursuivant le même but dont les actions sont portées à la connaissance de tous sur les réseaux sociaux. Soyez en remerciés !

Elyse WAGET, Présidente

Pour le Comité du CBF

Siège Social : Chez la Présidente, La Basse Chênaie à FOUGERÉ - 49150 BAUGÉ EN ANJOU

Tél. 02 41 82 20 21 - Courriel : elyse.waget@gmail.com

Banque Postale PARIS : N° 1.417 41 X - Siret : 445 121 932 000 39